

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
15/01/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 05
Votants : 26

OBJET :

FINANCES

====

**Ligne de Trésorerie Interactive
(Modification de la délibération n°176/2023 du 06 décembre 2023 par suite d'une erreur matérielle)**

====

En l'an deux mille vingt-quatre et le vingt deux janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. REDONDO Simon, Mme BOISDRON Gisèle, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal, à Mme BRISSAUD Nina, conseillère municipale, Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : Mme BRISSAUD Mina, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Il est rappelé la délibération du Conseil Municipal n°176/2023 du 06 décembre 2023 pour laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour la contractualisation d'une ligne de trésorerie. Cette ligne de trésorerie ayant pour but le financement de besoins ponctuels de trésorerie, après avoir effectué une consultation auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il a été proposé au conseil municipal de contracter auprès de la caisse d'épargne une ligne de trésorerie selon les conditions suivantes :

- *Montant : 1 500 000 Euros*
- *Durée : 1 an maximum*
- *Taux d'intérêt : EURIBOR 1 SEMAINE 1 + marge 0.96 %*
- *Commission d'engagement : 0 Euros*
- *Commission de mouvement : 0 % du cumul des tirages réalisés périodicité identique aux intérêts*
- *Commission de non-utilisation : 0.10 % de différence entre le montant de la LT et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.*

Il avait été omis les frais de dossier lors de cette décision.

Aussi, il y a lieu de délibérer une nouvelle fois sur les conditions de contractualisation de la ligne de trésorerie, suivant les modalités ci-dessous :

- **Emprunteur :** COMMUNE DE CERET
- **Montant :** 1 500 000 euros
- **Durée :** un an maximum
- **Taux d'intérêt :** EURIBOR 1 SEMAINE¹ + marge de 0.96%
[Base de calcul : exact/360]
- **Process de traitement automatique :**
- tirage : crédit d'office
 - remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** aucun montant minimum
- | | | | |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| 🕒 Créneau horaire de saisie : | 00H00 | 16H30 | 23H59 |
| 📅 date de valeur [J = jour ouvré] : | | J + 1 | J + 2 |
- **Demande de remboursement :** aucun montant minimum
- | | | | |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| 🕒 Créneau horaire de saisie : | 00H00 | 16H30 | 23H59 |
| 📅 date de valeur [J = jour ouvré] : | | J + 1 | J + 2 |
- **Paiement des intérêts :** chaque *mois/trimestre civil* par débit d'office
- **Frais de dossier :** 1 500 euros / prélevés une seule fois
- **Commission d'engagement :** 0 euros / prélevée une seule fois
- **Commission de mouvement :** 0% du cumul des tirages réalisés
périodicité identique aux intérêts
- **Commission de non-utilisation :** 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
périodicité identique aux intérêts

EXECUTION DES TIRAGES PAR VIREMENT BDF OU CREDIT D'OFFICE

- 🕒 Créneau horaire de saisie :
- | | | | |
|-------|-----|-------|-------|
| 00H00 | 11H | 16H30 | 23H59 |
|-------|-----|-------|-------|
- 📅 date de valeur appliquée : VIRT J J + 1
CO J + 1 J + 1 J + 2
⚡ choix offert à l'Emprunteur ⚡
- **Commission de gestion :** [●] euros / prélevée une seule fois

LE CONSEIL MUNICIPAL Entendu le rapport et après en avoir délibéré, DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DE CONTRACTER** auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 1 500 000 Euros telle qu'énoncée ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon